



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2015

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
: MM. ØZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
F. SACRIPANTE, Directrice générale ff.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19h00. Il excuse Madame OZEN, Echevine PS, Messieurs HUCQ, Conseiller ENSEMBLE et MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Il demande l'inscription d'un point d'urgence libellé comme suit :

- LOGEMENT – CODE WALLON DU LOGEMENT – ANCRAGE COMMUNAL - PROGRAMME COMMUNAL D'ACTIONS EN MATIERE DE LOGEMENT 2014-2016 – MODIFICATION - POUR DECISION

L'urgence est acceptée à l'unanimité.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- TOUR ROMANE DE PONT-DE-LOUP - POUR INFORMATION

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- DECAPERIE - POUR INFORMATION

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- DECISIONS PRISE PAR LE COMITE DE DIRECTION - POUR INFORMATION

Messieurs MARIQUE, Chef de groupe MR et STANDAERT, Chef de groupe PS, demandent l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- PERMIS UNIQUE - ETABLISSEMENT DE CLASSE 1 - DEMANDE DE L'INTERCOMMUNALE ICDI EN VUE DE MAINTENIR EN ACTIVITE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE RUE DU PORT DE LA PRAYE A PONT-DE-LOUP – CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE – AVIS - POUR DECISION

SEANCE PUBLIQUE

1. 2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - OCCUPATIONS A TARIF REDUIT ET POUR REPETITIONS DURANT L'ANNEE 2015 - POUR APPROBATION

Monsieur BANCU, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande s'il ne faudrait pas acter la décision de la



Tutelle ?

Il lui est répondu que tout est repris dans la délibération.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

2. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL – POUR NOTIFICATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande pourquoi les nouveaux feux à la rue du Campinaire fonctionnent-ils par intermittence ? Il explique la dangerosité de cette situation et demande si une solution peut être trouvée ?

Toujours concernant la rue du Campinaire, Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, signale également la présence de nids de poules et déplore l'état des trottoirs "côté magasin" suite à l'installation des nouveaux feux.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond qu'un courrier a déjà été envoyé à la personne responsable et que ce courrier reprend également d'autres problèmes sur cette voirie.

Voir délibération – folio

3. -1.777.614 - PROBLEMATIQUE DES DECHETS - POUBELLES A PUCE - WELCOM PACK DISTRIBUES DANS LE CADRE DU SERVICE MINIMUM POUR L'EXERCICE 2013 - GESTION DU STOCK RESTANT - POUR DECISION.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, s'étonne que le point passe au Conseil mais que la vente a déjà débuté depuis le début du mois.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

4. POINT SUPPLEMENTAIRE - TOUR ROMANE DE PONT-DE-LOUP - POUR INFORMATION

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications. A plusieurs reprises, la question de la rénovation de la Tour Romane a été rajoutée à l'ordre du jour du Conseil. Un nouvel architecte devait être désigné et prévoir la somme de 312 000 euros au Budget. Ce dossier est toujours en suspend et écarté lors de l'élaboration du budget. Ce patrimoine communal disparaît progressivement ce qui est en contradiction avec votre déclaration de politique générale en ces termes : *"les moyens matériels (équipements et patrimoine) doivent être maintenus en état opérationnel"*. Quand est-il de la suite en ce dossier ?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond que des zones de revitalisation urbaine vont être définies sur toute la Commune, dont une qui comprendrait le centre de Pont-de-Loup et la Tour. Ces zones pourraient être présentées en 2015.

Voir délibération – folio

5. POINT SUPPLEMENTAIRE - DECAPERIE - POUR INFORMATION

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications. Il signale que le démantèlement de l'ancienne décaperie sur le site d'APERAM est en cours. Quelles suites sont prévues pour l'exploitation de ces terrains industriels ?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond que les terrains appartiennent au Port Autonome et sont toujours loués jusqu'en 2020 par ARCELOR MITAL qui a introduit une demande de désengagement. Le Port Autonome reprendrait les bâtiments situés sur le



site.

Voir délibération – folio

6. POINT SUPPLEMENTAIRE - DECISIONS PRISE PAR LE COMITE DE DIRECTION - POUR INFORMATION

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications. L'annexe 13 du budget communal, qui concerne le mouvement du personnel communal, fait référence à deux réunions intervenues le 07 et 08 novembre 2014 entre le Comité de Direction et le Collège. Le décret relatif aux grades légaux oblige le Collège à transmettre les procès-verbaux de ces deux réunions.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que dans le décret relatif aux grades légaux n'apparaît pas l'obligation de tenir un registre reprenant les procès-verbaux des séances du Comité de Direction et de les transmettre aux Conseillers. Pour ce qui a été évoqué concernant le personnel communal lors de ces deux réunions évoquées par Monsieur CHARLIER, tout est repris au sein de la délibération du Collège Communal du 25 novembre 2014 dont vous avez reçu le PV.

Voir délibération – folio

7. -1.777.614 - POINT SUPPLEMENTAIRE - PERMIS UNIQUE - ETABLISSEMENT DE CLASSE 1 - DEMANDE DE L'INTERCOMMUNALE ICDI EN VUE DE MAINTENIR EN ACTIVITE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE RUE DU PORT DE LA PRAYE A PONT-DE-LOUP – CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE – AVIS - POUR DECISION

Monsieur STANDAERT, Chef de groupe PS, explique la position de son groupe :

- la note du Gouvernement Wallon du 17 juin 2003 préconisait un désengagement progressif de l'incinération à Pont-de-Loup;
- la motion du Conseil Communal du 04 juillet 2012 s'opposait à la construction de tout nouvel outil;
- l'avis défavorable de la CCATM en date du 16 décembre 2014;
- depuis le 1er janvier 2014, les citoyens d'Aiseau-Presles sont passés aux conteneurs à puce pour une meilleure gestion des déchets ; que le tri sélectif permet une diminution des déchets résiduels voués à l'incinération;
- la capacité d'incinération en Wallonie est déjà excédentaire;
- 10 % de la population a signé une pétition contre le nouveau four;
- suivre les décisions du Collège.

Le groupe PS émettra un avis négatif.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, explique la position de son groupe, en ces termes :

"Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Avant toute chose, je voudrais profiter de la présence des représentants du personnel de l'ICDI, pour leur redire que contrairement à ce que certains font craindre, la solution à un seul four que nous défendons, ne suppose aucune perte d'emploi. Et l'ICDI le sait, puisque son propre bureau d'études écrit dans son rapport de février 2012 : « Le fonctionnement en continu de la ligne 2 implique le maintien de l'entièreté du personnel de l'UVE. » Je sais que la loi interdit au public de s'exprimer durant notre séance et je demande donc aux représentants du personnel de ne pas partir à la fin de la séance, sans que nous ayons pu fixer un rendez-vous pour en discuter.

Quant au point de ce soir, je ne reviendrai pas sur les multiples arguments, que j'ai répétés depuis des années pour démontrer l'inutilité du nouveau four, son coût prohibitif, tant en investissement qu'en fonctionnement, les manipulations de chiffres, les nuisances, les alternatives, etc.

Nous en avons souvent débattu. Les répéter une fois de plus n'apporterait rien. Je me



limiterai donc à relever 2 points qui me paraissent essentiels.

Le premier : C'est le temps. qui passe et qui apporte ses enseignements Vous comprendrez ma satisfaction de voir que le NON progresse, tant ici à Aiseau-Presles, qu'à d'autres niveaux de décision. Il progresse parce que plus le temps passe, plus, les expériences de terrain remplacent les estimations ; plus les chiffres de l'ICDI apparaissent fallacieux et contestables ; plus il est clair que ces chiffres sont davantage des justifications opportunistes d'une volonté, qu'une aide objective à une décision à prendre. Et même si de plus en plus de décideurs font ce constat, il nous appartiendra dès demain, de prendre encore et encore notre bâton de pèlerin et d'en porter plus encore la démonstration.

Le second : C'est la spécificité du point de ce soir. Nous nous sommes souvent exprimés sur cette problématique. Nous avons souvent voté. Parfois de façon divergente. Mais la plupart du temps, nous nous sommes exprimés sur une problématique générale de la gestion des déchets.

Ainsi, pour ne citer que le dernière exemple, en novembre, nous nous sommes divisés sur le plan stratégique de l'intercommunale. Certains, comme moi, estimaient que, même s'il y avait des éléments positifs dans ce plan, l'omniprésence de l'incinération justifiait son rejet. D'autres estimaient que le positif l'emportait. D'autres enfin s'abstenaient parce qu'il y avait du bon et du mauvais. Bref, chacun s'est exprimé en fonction de l'importance relative qu'il donnait au positif ou au négatif présent dans ce plan.

MAIS ce soir, plus question de cela.

Ce soir nous sommes à l'aboutissement clair d'une étape importante de la procédure.

Ce soir, la question est simple, univoque.

Il n'est plus question de doser les PLUS et les MOINS, de parler du contexte, d'envisager ou de faire miroiter des espoirs absurdes et trompeurs comme la construction ailleurs dans la zone.

Ce soir, la question, c'est le permis du nouveau four à Pont-de-Loup.

Rien de plus, rien de moins.

Ce soir, la question est LE NOUVEAU FOUR A PONT DE LOUP : OUI ou NON.

C'est à cette question que CHACUN DE NOUS doit répondre

En conscience et face aux habitants qui nous ont TOUS élus pour protéger leurs intérêts."

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe ENSEMBLE, déclare s'exprimer au nom du groupe et pas d'un seul parti. Il rappelle qu'en ce dossier la décision finale ne se prendra ni ici ni même à l'ICDI mais au niveau du Gouvernement wallon et dans ce cadre l'avis du Fonctionnaire Technique est important. Que le PS se joigne à ce point supplémentaire fait partie de ce qu'il appelle le surréalisme politique. Sachant que le PS est majoritaire au sein du CA de l'ICDI, il aurait suffi que la Fédération PS de Charleroi, en son temps, s'oppose à ce renouvellement du four et on ne parlerait plus de ce dossier.

Il rappelle qu'au contraire les 3 partis PS, MR et CDH ont toujours soutenu le renouvellement du four au sein du CA de l'ICDI mais il souligne que Monsieur MARIQUE a toujours été cohérent et a toujours été le seul à dire NON alors que son parti défend le renouvellement du four

Monsieur CHARLIER constate donc que le seul parti cohérent est ECOLO qui a aucun moment n'a soutenu ce renouvellement ni au sein du CA de l'ICDI ni ici à Aiseau-Presles et c'est par respect pour ECOLO, qui est aujourd'hui présent au sein du groupe



ENSEMBLE, que ce groupe soutiendra ce point.

Comment explique-t-on qu'un point pareil soit présenté au Conseil Communal alors que le PS à deux députées dont une a été responsable de la fédération PS de Charleroi ou elle aurait pu s'opposer à ce dossier, alors que le PS est représenté au sein du comité de gestion de l'ICDI par un Echevin Monsieur GRENIER?

Monsieur GRENIER, Echevin, rappelle à Monsieur CHARLIER que déplacer le four était dans les déclarations politiques lors de la dernière campagne électorale du groupe ENSEMBLE. Il rappelle que par rapport à ce dossier il s'abstiendra car faisant partie du Comité de Direction il a un devoir de réserve.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, confirme l'opposition de la majorité PS d'Aiseau-Presles au renouvellement du four malgré l'accord de la Fédération PS.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, propose que l'ICDI oblige les autres communes affiliées à l'Intercommunale de passer aux poubelles à puces afin de diminuer le tonnage de déchets.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, répond en ces termes :

"Je remercie Monsieur CHARLIER d'avoir bien voulu reconnaître ma constance dans ce dossier, même si comme je l'ai dit souvent, elle est simplement le reflet d'une réalité objective qui n'évolue pas. Ce qui était vrai hier, le reste et il n'y a donc pas de mérite à tenir la position.

Quant à mon isolement dans mon parti, le passé prouve que c'est inexact. Notamment, l'action déterminante du ministre libéral Michel Foret qui a imposé les normes et les contrôles, réduit de 3 à 2 fours et de 176.000 à 110.000 tonnes et obtenu du gouvernement wallon le désengagement progressif de Pont-de-Loup. Il est donc faux de parler de ma position isolée au sein du MR, même s'il est vrai qu'à Charleroi, le MR, comme le PS et le CDH, a soutenu le four.

La vérité, c'est que dans les 4 partis, il existe ou il a existé des positions divergentes et parfois fluctuantes. Faut-il rappeler, qu'il y a 5 ans, ici même à Aiseau-Presles, PS, CDH et ECOLO, m'ont consacré un quatre pages ordurier, parce que j'avais l'outrance d'être à l'époque, le seul à m'opposer au nouveau four ?

Soyons clair, je n'ai pas l'intention de ressasser le passé. Seul le présent et l'avenir m'intéressent. Et si j'ai fait référence à ce passé, c'est parce que j'y vois une preuve et un espoir. Si depuis 3 ans, le PS a lui aussi opté pour le NON, si ce soir, j'entends qu'ENSEMBLE va aussi voter NON, c'est la preuve que les positions peuvent évoluer et que la raison peut l'emporter.

Certes le NON d'Aiseau-Presles reste minoritaire dans la zone. Mais si, ici à Aiseau-Presles, une argumentation objective a pu convaincre une majorité d'abord, l'unanimité ensuite, il n'y a aucune raison que le même cheminement soit impossible ailleurs. Il appartient, à chacun de nous de porter le message et de convaincre notamment dans nos familles respectives. C'est possible ! C'est indispensable !"

L'avis négatif est admis par 17 oui et 1 abstention (Mr GRENIER).

Voir délibération – folio

8. -1.778.532 - POINT D'URGENCE - LOGEMENT – CODE WALLON DU LOGEMENT – ANCRAGE COMMUNAL - PROGRAMME COMMUNAL D'ACTIONS EN MATIERE DE LOGEMENT 2014-2016 – MODIFICATION - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, ne voit pas de problème sur le fond, mais ce point aurait pu être débattu au Comité de Direction. Comité, qui depuis sa désignation à



Sambre et Biesme juin 2014, n'a pas eu lieu.

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS, informe le Conseil que le courrier est arrivé à la Commune le 15 janvier 2015 et que l'ordre du jour a été arrêté au Collège le 12 janvier 2015 et envoyé le jour de réception du courrier. L'urgence est dans le suivi du dossier (désignation architecte, ...) qui doit être terminé pour le 31 décembre 2015 sous peine de perdre les subsides.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 26 JANVIER 2015.

Par le Conseil :
Par ordre,

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

F. SACRIPANTE

J. FERSINI